

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2016/113
Reconstruction du groupe scolaire Barbey. Phase 2.
Signature des marchés. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire Barbey, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la maîtrise d'œuvre privée : Hondelatte Laporte Architectes.

Le projet comprend la réalisation :

- d'une école élémentaire de 8 classes en R + 2;
- de locaux communs (Pôle de restauration, Centres de loisirs, Salles plurivalentes)
- des espaces extérieurs (cours de récréation, préaux, abris, espaces verts....)
- d'un logement pour un agent;

Les travaux sont répartis en 15 lots, chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres du 11 mars 2016 a attribué les lots aux sociétés suivantes :

Lot 01: Gros œuvre –Charpente métallique

Société SECMA pour un montant de 792 044,15 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 500 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 2 : Bardage - couverture

Ce lot sera attribué ultérieurement.

Lot 3 : Etanchéité

Société SOPREMA pour un montant de 151 827,09 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 70 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 4 : Menuiseries extérieures

Ce lot sera attribué ultérieurement.

Lot 5 : Métallerie - serrurerie

Lot infructueux, celui-ci fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 6 : Plâtrerie – Plafonds suspendus

Société NAVELIER pour un montant de 184 382,46 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 230 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 7 : Menuiseries intérieures - agencement

Lot infructueux, celui-ci fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Lot 8 : Revêtements de sols durs

Société PLAMURSOL pour un montant de 55 359,10 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 85 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 9 : Revêtements de sols souples

Société MINER pour un montant de 44 407,34 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 80 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 10 : Peinture- revêtement muraux

Société MINOS pour un montant de 47 744,17 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 100 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 11 : Ascenseur

Société CFA pour un montant de 19 980,00 euros HT.

Lot 12 : Chauffage- ventilation- plomberie

Ce lot sera attribué ultérieurement.

Lot 13 : Electricité CFO/CFA

Société GENSON pour un montant de 130 172,09 euros HT.

En application de l'article 14 du Code des Marchés Publics, l'entreprise propose 100 heures pour l'insertion professionnelle, dans le cadre de l'exécution de son marché.

Lot 14 : Photovoltaïque

Société EDF ENR SOLAIRE pour un montant de 31 950,00 euros HT.

Lot 15 : Voiries réseaux divers

Ce lot sera attribué ultérieurement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en cours, rubrique 213, article 2313, sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2016/114

Ilot Armagnac. Aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2012-284 du 29 mai 2012 et n° D-2013-176 du 25 mars 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'Ilot Armagnac pour un montant total de 2 363 291,40 € HT.

Un premier avenant de travaux portant sur des modifications techniques concernant la sécurité incendie et l'aménagement intérieur a été signé pour un montant de 19 284,91 € HT, et porte le montant global des marchés à 2 382 576,31 € HT.

Des modifications et améliorations techniques font l'objet d'un deuxième avenant d'un montant de 8 682,07 € HT qui a été validé par délibération n° D-2013/559 en date du 23 septembre 2013 et a porté le montant global des marchés à 2 391 258,38 € HT.

Afin de faire suite aux intempéries de Juillet 2013 et répondre aux évolutions techniques demandées par les maîtres d'ouvrages, des modifications aux marchés de travaux s'avèrent nécessaires. Le montant de celles-ci s'élève à 244 884,37 € HT portant ainsi le montant global des marchés à 2 636 142,75 € HT.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être modifiés en conséquence :

Lot 01 – Plâtrerie – Faux plafonds - Isolation
Marché n°2012-291 - Entreprise MAINVIELLE

- Remise en état du chantier suite au dégât des eaux de Juillet 2013
- Dépose et repose de cloisons y compris isolant
- Nettoyage du site

	Montant en € HT	Augmentation
Montant de base	522 290,10	
Montant Avenant n° 1	937,57	
Montant du présent avenant	113 731,47	
Nouveau montant marché	636 959,14	+ 21.95 %

Lot 02 - Serrurerie - Menuiserie Métallique
Marché n°2012-292 - Entreprise GF3M

- Fermeture et mise en sécurité d'une coursive
- Suite au sinistre :
 - Stores occultation à changer
 - Porte coupe-feu à changer
 - Diverses reprises de peinture antirouille

	Montant en € HT	Augmentation
Montant de base	345 266,26	
Montant Avenant n° 1	17 107,02	
Montant Avenant n° 2	3 702,00	
Montant du présent avenant	37 623,25	
Nouveau montant marché	403 698,53	+ 16.92 %

Lot 04 – Revêtement sols - Faïence
Marché n°2012-294 - Entreprise PLAMURSOL

- Plus value pour fourniture et pose de revêtement caoutchouc dans circulation techniques de la médiathèque

	Montant en € HT	Diminution
Montant de base	119 407,59	
Montant Avenant n° 1	- 3 366,71	
Montant du présent avenant	1 200,00	
Nouveau montant marché	117 240,88	- 1,81 %

Lot 05 – Peinture**Marché n° 2012-295 - Entreprise SOPREA**

- Plus valeur faux plafond et peinture cage escalier
- Suite au sinistre :
 - Reprise peinture sur doublages périphériques du gymnase
 - Rafraichissement du R + 1

	Montant en € HT	Augmentation
Montant de base	103 026,46	
Montant Avenant n° 1	3 144,92	
Montant du présent avenant	4 000,00	
Nouveau montant marché	110 171,38	+ 6.93 %

Lot 08 - Electricité**Marché n° 2012-298 - Entreprise CENERGIA**

- Plus values pour mise à la norme de l'éclairage de la salle de sport
- Suite au sinistre :
 - Dépose des équipements détériorés
 - Contrôle état de fonctionnement des luminaires, des blocs de secours
 - Remise en état de l'armoire électrique

	Montant en € HT	Augmentation
Montant de base	256 663,60	
Montant Avenant n° 1	3 021,93	
Montant Avenant n° 2	1 835,16	
Montant du présent avenant	43 234,02	
Nouveau montant marché	304 754,71	18,74 %

Lot 09 – Chauffage/ventilation/Plomberie sanitaire**Marché n° 2012-299 - Entreprise BOBION & JOANIN - PINHEIRO**

- Suite au sinistre :
 - Remplacement de nombreux appareils: anti tartre électronique, filtres, compteur énergétique

	Montant en € HT	Augmentation
Montant de base	640 000,00	
Montant Avenant n° 1	5 310,34	
Montant du présent avenant	41 032,63	
Nouveau montant marché	686 342,97	7,24 %

Lot 10 – Appareil élévateur**Marché n° 2012-300 - Entreprise CFA**

- Suite au sinistre :

- o Remplacement de nombreux appareils pour la remise en état de l'ascenseur: carte électronique, stop de cuvette, poulie tendeuse, régulateur.

	Montant en € HT	Augmentation
Montant de base	45 150,00	
Montant du présent avenant	4 063,00	
Nouveau montant marché	49 213,30	9 %

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 15 décembre 2015, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants précités correspondants aux marchés en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 411 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

D-2016/115
Ilot Armagnac. Aménagement d'une médiathèque et
d'un gymnase. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.
Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2010/515 du 27 septembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une médiathèque et d'un gymnase à l'Ilot Armagnac à Bordeaux pour un montant total de 242 861,91 € HT.

Par délibération n° D-2011/471 du 18 juillet 2011, vous avez approuvé l'Avant-Projet Définitif et arrêté le coût prévisionnel des travaux à 3 072 662,30 € TTC –valeur juin 2011-

Suite à la passation des marchés, le coût des travaux a été arrêté par délibération n° D-2012/284 du 29 mai 2012.

Or, suite aux intempéries de Juillet 2013 qui ont inondé le R-1 du Gymnase Armagnac, le chantier a dû être arrêté. Un expert a été missionné et un rapport a été produit sur les malfaçons techniques à reprendre.

Considérant que depuis Octobre 2013, aucune nouvelle inondation n'a été constatée, la Ville de Bordeaux souhaite reprendre le chantier afin d'ouvrir le Gymnase.

Dans ce cadre, au vu des modifications techniques à apporter aux marchés de travaux, il convient de modifier le marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions suivantes :

Marché n° M100327 –
Cabinet BAUDIN-LIMOUZIN

	Montant en € HT	Augmentation
Montant de base	242 861,91	
Montant Avenant n° 1	Sans incidence financière	
Montant Avenant n° 2	Sans incidence financière	
Montant du présent avenant	24 425,10	
Nouveau montant marché	267 287,01	+ 10,06 %

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres réunie

le 15 décembre 2015, à signer l'avenant précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 411-321 – compte 6226

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. LE MAIRE

On peut peut-être regrouper 114 et 115, Monsieur l'Adjoint ?

M. GAUTÉ

Oui, Monsieur le Maire, j'allais effectivement vous proposer de regrouper ces deux délibérations. Un petit rappel très rapide des faits. Suite à des désordres conséquents, suite à des intempéries dans les années 2012-2013, de nombreuses réserves avaient été levées lors de la réception des travaux. Ce qui avait amené à missionner un expert qui a rendu son rapport fin 2015 au terme duquel il concluait à d'importantes inondations ayant entraîné des désordres majeurs suite à la non-obturation en particulier d'un branchement d'évacuation, précisant, par ailleurs, que toutes les interventions effectuées par les entreprises sur ce chantier avaient trouvé des solutions auxdits désordres.

Aujourd'hui, l'objectif est de reprendre ce chantier pour en terminer les travaux et ouvrir le gymnase à la pratique sportive fin 2016. C'est pourquoi, il vous est proposé les deux délibérations 114 et 115 concernant divers avenants dont la liste exhaustive vous est présentée au terme de la délibération, aux 3 / 4 pour ne pas dire toutes liées à ces sinistres, et la 115 qui est liée à l'avenant pour le maître d'œuvre qui a participé aux réunions d'expertise et aux diverses réunions et nouveau planning de chantier.

M. LE MAIRE

Madame AJON ?

MME AJON

Monsieur le Maire, très rapidement, mes Chers Collègues, nous pouvons lire dans les rapports que nous n'attendons pas tout à fait la fin des études pour entamer ces ouvertures de marchés et commencer les travaux. On pourrait se demander, dans ce cas-là, pourquoi nous n'avons pas pu commencer il y a 3 ans en espérant que ce n'était pas le moyen de gagner du temps pour ne pas investir sur le sujet, car vous savez que cet équipement manque cruellement à ce quartier et aux citoyens et aux clubs sportifs qui sont du territoire.

M. LE MAIRE

Si je comprends bien, nous aurions joué la montre pour ne pas avoir à payer. Non, il y a des moments où on se pince devant tant d'imagination. Madame BOUILHET ?

MME BOUILHET

Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, vous nous présentez une délibération relative à des avenants concernant l'îlot d'Armagnac. Vous nous précisez afin de faire suite aux intempéries de juillet 2013 et répondre aux évolutions techniques demandées par les maîtres d'ouvrage, suite aux intempéries de juillet 2013, un rapport a été produit sur les malfaçons techniques à reprendre. Le budget initial de 2 363 291 serait donc dépassé de plus de 244 000 euros. Ce qui nous surprend, c'est que ce soit à la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage, de supporter les conséquences des intempéries de juillet 2013. Les malfaçons relèvent en principe de la responsabilité du maître d'œuvre et des divers intervenants. La Ville de Bordeaux et les professionnels n'ont-ils pas des assurances pour couvrir ce type de dommage ? Le groupe Front national s'interroge sur la justification de cette dépense supplémentaire et vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. LE MAIRE

Madame PIAZZA ?

MME PIAZZA

Oui, il faudrait que, et c'est prévu, les travaux démarrent dès demain de manière à ce que le chantier puisse être réactivé pour terminer les travaux très vite. C'est vrai que le boxing club bordelais attend sa salle de boxe depuis un certain temps. Nous allons nous en réjouir et il nous fallait cette expertise judiciaire pour être réconfortés sur le fait de poursuivre les travaux. La salle de sport co aussi très attendue dans le quartier, je vous rejoins Madame AJON,

tout ça devrait prendre forme très vite et puis évidemment, pour tous les écoles et établissements scolaires, éviter les déplacements puisqu'ils auront un gymnase dans leur quartier. Merci.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUVEYRE ?

M. ROUVEYRE

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous n'avons pas dégroupé la dernière délibération, mais je voudrais profiter de celle-ci pour vous féliciter - oui je sais, une fois n'est pas coutume - parce que si sur cette affaire, nous considérons que les choses ont été mal gérées, il y en a une autre vis-à-vis de laquelle vos services et sans doute vous, Monsieur le Maire, avez agi avec promptitude et efficacité. Nous pensons à l'indemnité réclamée et obtenue, on sait de quelle manière, de la part de la Ville vis-à-vis de Monsieur OHAYON dans le cadre de la VEFA de l'auditorium. C'est vrai que c'était quelque chose que nous avons réclamé depuis un petit moment et dans le cadre de ce Conseil, nous avons appris et notamment nous avons eu les explications en Commission, que la Ville avait pu récupérer les pénalités liées au retard de la livraison et nous voudrions saluer votre intervention en la matière.

M. LE MAIRE

Merci. Je vais être encore plus serein ce soir en allant écouter *La Passion selon Saint Matthieu* dans l'auditorium, puisqu'en plus, ce sera sans les indemnités, enfin avec les indemnités. Formidable. Mais si on revenait au Gymnase et non pas à l'auditorium. Y a-t-il des votes contre ? Oui, Monsieur GAUTÉ sur le fait que nous supportons la conséquence des intempéries ?

M. GAUTÉ

Sur les intempéries, je voudrais répondre au groupe Front national pour dire que les entreprises ont déclaré les sinistres auprès de leur assurance.

M. LE MAIRE

Nous serons remboursés ?

M. GAUTÉ

On l'espère. Le nécessaire a été fait. Je ne peux pas anticiper.

M. LE MAIRE

Il y a toujours l'expertise judiciaire qui est en cours.

M. GAUTÉ

Tout à fait sur les assurances.

M. LE MAIRE

Pas d'oppositions ? Abstention du Front national. Nous passons à la suite, 116.

D-2016/116

Cité du vin. Mission de bureau de contrôle. Signature d'un marché complémentaire. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réalisation de la Cité des Civilisations du Vin, la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, a confié une mission Bureau de contrôle (AMO) à l'agence VERITAS par appel d'offres ouvert pour un montant de 234 640 € HT.

Par délibérations n° D-2012/228 en date du 30 avril 2012, D-2012/727 du 17 décembre 2012 et D-2014/695 du 15 décembre 2014, le marché a été porté à 323 400,00 € HT.

Au vu de la date d'achèvement des travaux fixée au 31 mars 2016 et de divers aléas de chantier ayant conduit à la remise tardive des documents techniques nécessaires à la rédaction du rapport final incombant au bureau de contrôle, les missions de celui-ci pour la phase réception et levée d'observations doivent être renforcées en moyen humain pour maintenir la date d'ouverture au public.

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de passer un marché complémentaire sur la base de l'article 35 II 5 du code des marchés publics.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appels d'offres, au cours de sa séance du 11 mars 2016, a attribué le marché à la société VERITAS pour un montant de 102.000 € HT, après négociation de sa proposition initiale de 180.000 € HT, étant précisé que le montant de ce marché complémentaire est compris dans le budget prévisionnel recalé de l'opération de 81,1 M € HT et n'a donc pas d'incidence sur le coût global du projet.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire avec la société VERITAS pour un montant de 102.000 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 95, Article 2313.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. GAUTÉ

La 116, je m'attends à la même question et je vais donner les mêmes réponses.

M. LE MAIRE

Là, il n'y a pas d'expertise quand même ? Il n'y a pas d'intempéries.

M. GAUTÉ

J'espère qu'il n'y en aura pas. Au vu de la date d'achèvement des travaux fixée rapidement, il a été nécessaire vu les aléas de renforcer en moyens humains et techniques pour obtenir la date d'ouverture au public. C'est pourquoi la Commission d'appel d'offres a attribué un marché à la société VERITAS pour un montant de 102 000 euros qui était prévu au départ à 180 000 euros donc nous avons négocié ; en précisant, une fois encore, que le montant de ce marché complémentaire est compris dans le budget prévisionnel recalé, Monsieur le Maire, à 81,1 millions d'euros et n'a pas d'incidents sur le coût global.

M. LE MAIRE

Monsieur COLOMBIER ?

M. COLOMBIER

Oui, Monsieur le Maire, pas d'incidents, je le sais, mais enfin c'est l'Arlésienne ce dossier. À chaque Conseil municipal, je dis bien, depuis des mois, nous avons un avenant supplémentaire concernant la Cité du Vin. Vous nous précisez « Au vu de la date d'achèvement des travaux fixée au 31 mars - la date est importante - et de divers aléas de chantier, les missions du Bureau de contrôle pour la phase réception et levée d'observations doivent être renforcées en moyens humains pour maintenir la date d'ouverture au public ». Renforcement donc de personnels supplémentaires. « Dans ce cadre, il s'avère nécessaire - je cite toujours le dossier - de passer un marché complémentaire sur la base de l'article 35-2-5 du Code des Marchés Publics ».

Sur cette nouvelle délibération, le montant de cet avenant se monte à 102 000 euros. Ce qui nous surprend, c'est que Philippe MASSOL, Directeur général de la Fondation pour la culture et les civilisations du vin, en charge d'exploiter la Cité du Vin, déclare dans le *Sud-Ouest* du 19 mars, « La réalité n'est pas le 31 mars. Notre objectif est bien d'être prêt pour le 31 mai », veille de la date d'ouverture au public. Ce qui nous surprend encore plus, c'est que ce soit à la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage, de supporter encore les conséquences de divers aléas de chantier, qui relèvent en principe de la responsabilité du maître d'œuvre là encore ou de divers intervenants. Là, comme dans le dossier précédent, les professionnels n'ont-ils pas des assurances pour couvrir ce type de risque ? Première question.

Ainsi, le retard pris sur le chantier coûte 102 000 euros aux contribuables bordelais. À ce tarif, il serait plus raisonnable de décaler de quelques jours, dans ce cas-là, la date d'ouverture au public pour économiser ces 102 000 euros. Le groupe Front national s'interroge sur la justification de ces dépenses.

En fin de compte, on ne s'est pas interrogé très longtemps puisque nous apprenons ce matin de votre bouche que le Président de la République viendrait inaugurer cette Cité, cette Cité du Vin certes, mais surtout cette Cité des avenants à répétition, symbole des dérapages financiers à l'image de l'État qu'il dirige. En fait, pour conserver cette date impérative du 31 mai, Monsieur HOLLANDE va nous coûter apparemment 102 000 euros supplémentaires. Je le sais, quoi qu'il en soit, nous voterons contre cette délibération comme nous avons voté contre ces avenants à répétition. Je vous remercie.

M. ROUYEYRE

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, lors d'un précédent Conseil municipal, je vous ai interrogé sur les coûts de l'inauguration de cette Cité du Vin. Il a été extrêmement compliqué d'obtenir les chiffres, mais je les ai enfin récupérés malheureusement pas de la Ville de Bordeaux. J'ai un document qui m'indique, et vous allez peut-être le confirmer ici, que pour la seule inauguration de la Cité du Vin, le budget est établi à 400 000 euros. Et je me demandais, Monsieur le Maire, si on n'était pas là à la limite de l'indécence dans la mesure où - et Madame SIARRI le sait peut-être - que ce montant est assez proche de celui que nous avons provisionné dans le budget du CCAS pour l'aide d'urgence sur toute l'année pour les Bordelais qui étaient le plus dans le besoin. Pour une inauguration,

400 000 euros. Et j'aurais bien voulu vous entendre sur ce montant. On met tout le monde à la diète, tout le monde doit se serrer la ceinture, par contre, lorsqu'il s'agit du faste, lorsqu'il s'agit du prestige, ce n'est pas le cas. Est-ce que vraiment cette décision de mettre autant d'argent sur l'inauguration de la Cité du Vin est une bonne décision ?

M. LE MAIRE

En matière de faste, j'ai des leçons à recevoir. Je vous rappelle que le coût d'inauguration du Pont Chaban-Delmas sous la précédente mandature, et je pense que ce coût n'est pas exhaustif, s'élevait à 680 000 euros. Aujourd'hui, nous en sommes à plutôt 300 que 400, 50 000 pour la Ville et 50 000 pour la Métropole. Voilà quelques éléments de comparaison par rapport à ce qui se faisait récemment encore.

Monsieur GAUTÉ sur la date d'inauguration et la date de réception qui n'est jamais la même dans aucune inauguration. Si on faisait la réception le jour de l'inauguration, on prendrait des risques considérables.

M. GAUTÉ

Voilà. Après, je ne peux pas laisser dire que c'est la venue de Monsieur HOLLANDE qui nous coûte 102 000 euros, Monsieur COLOMBIER. Effectivement, je suis d'accord avec vous, il s'agit d'un chantier atypique avec des aléas techniques que, je pense, vous pouvez comprendre et je pense vous avoir habitué, mes services également, que depuis 20 ans, la pratique dans cette Maison n'était pas d'accumuler les avenants sur les marchés, bien au contraire.

M. LE MAIRE

Voilà. Vous avez peut-être vu dans la presse internationale que cette inauguration a été considérée comme une des plus prestigieuses de l'année, et qu'elle nous attirera, évidemment, outre la visite du Président de la République, beaucoup d'autres visites, je pense, et notamment beaucoup de touristes qui viendront donner sa pleine rentabilité à cette Cité du Vin. Je précise que les 680 000 euros du Pont Chaban étaient intégralement à la charge de la Métropole. Alors qu'aujourd'hui, il s'agit de 2 fois 50 000.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame FRONZES présentée par Marie-Josée DEL REY, délibération 2016/118 « Gratification de stages décernée aux élèves et bourses municipales. Année 2015 – 2016 »

D-2016/117

Mission d'ingénierie. Rénovation des équipements techniques: traitement d'air, électricité, plomberie, monte charge - Phase III - Bibliothèque Mériadeck. Avenant au marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la rénovation des équipements techniques de la Bibliothèque Mériadeck, une mission d'ingénierie est nécessaire. C'est pourquoi un marché de prestations intellectuelles a été lancé.

Le montant du marché est de 169 506,00 € HT (soit 203 407,20 € TTC). Il est prévu au budget principal sur l'exercice 2016. Les missions objet du marché ont été programmées pour une durée de 8 (huit) mois.

Une procédure de type appel d'offres ouvert a été lancée, dont la publicité a été effectuée sur le BOAMP n° 32B du 14 février 2015 et sur le JOUE n° 2015/S 032-054626 du 14 février 2015.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06/05/2015, a décidé d'attribuer le marché correspondant au groupement solidaire constitué de la Société Horizon Climat (mandataire), de la société Belissen et de la société Odetec, pour un montant de 169 506,00 € HT (soit 203 407,20 € TTC).

Par délibération n° D2015/271 en date du 01/06/2015, Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché n°2015-160 avec le groupement solidaire constitué de la Société Horizon Climat (mandataire), de la société Belissen et de la société Odetec, pour un montant de 169 506,00 € HT (soit 203 407,20 € TTC).

Cependant, la réalisation des phases 1 et 2 Relevé-Etat des lieux/Etude de faisabilité du marché a mis en évidence des voies d'amélioration qui n'avaient pas été envisagées lors de la programmation de la mission en cours.

C'est pourquoi le groupement titulaire du marché doit voir ses missions en phase 3 et 4 Description préalables des travaux/Descriptions précises des travaux en vue de la sélection des entreprises, étendues.

Ainsi, il est apparu que l'alimentation électrique du site pouvait être fiabilisée et le coût de l'abonnement de la fourniture électrique sensiblement abaissé :

- Amélioration de la sécurité d'approvisionnement électrique des sources « normale » et « secourue » : + **9 300,00 € HT**

De même, le retour d'expérience sur le fonctionnement de la production énergétique depuis le début de l'année 2015 a permis de se rendre compte que des modifications de l'analyse fonctionnelle et de la programmation pourraient optimiser la consommation d'électricité et d'eau géothermale :

- Optimisation du fonctionnement des deux groupes de production d'eau glacée et de la géothermie : + **7 100,00 € HT**

Le montant total des plus values issues de l'avenant est de + **16 400,00 € HT**.

Le nouveau montant du marché, après avenant, s'élève à **185 906,00 € HT** soit une variation de + 9,67 % (+ 16 400,00 € HT).

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, après avis préalable de la commission d'appel d'offres réunie le 11 mars 2016, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché précité en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE